



21 rue Béranger
75003 PARIS

INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

Paris, le 23 septembre 2004

**LE MOUVEMENT NATIONAL DE RESISTANCE PROFESSIONNELLE :
VERS UNE NOUVELLE ETAPE.**

Le 22 septembre, les SA et le BN ont fait un bilan commun du mouvement et des négociations. Ils ont discuté les modalités de la poursuite du mouvement de résistance professionnelle.

Le mouvement national a permis d'engranger des avancées très sensibles en matière de carrière...

Les projets de décrets modifiant notre statut ont été présentés au SNPDEN par le nouveau directeur de l'encadrement, Paul Desneuf. Ces textes marquent des avancées allant, sur plusieurs points, au delà de celles annoncées par le ministre dans un premier temps. C'est le résultat de la pression des collègues.

- Les collègues ayant occupé quatre postes sont définitivement exemptés de la clause de mobilité
- La hors-classe est portée de 8% à 8,5 % pour 2005 ce qui représente 70 promotions supplémentaires, l'effet « double pompe » permettant un nombre équivalent de promotions de deuxième en première classe
- Le pyramidage effectif du corps permettra 300 promotions supplémentaires en première classe
- La clause dite « de pénibilité » (article 3 du décret 88-342) dont étaient exclus les collègues devant poursuivre au-delà de 60 ans depuis la nouvelle loi sur les retraites, est accessible cinq ans avant le départ en retraite quelque soit l'âge de ce départ
- Les indemnités sont désormais indexées et mensualisées
- La troisième CAPN relative aux mutations, gage d'une meilleure transparence, est acquise.

...mais il y a encore des avancées à obtenir en matière de conditions d'exercice du métier

Ces avancées en matière de carrière sont très significatives, notamment dans le contexte budgétaire actuel, mais d'autres progrès sont attendus

- La circulaire de 1996 (sur les services en dehors de la présence des élèves) doit être abrogée : tout texte supplémentaire sur le service de vacances s'ajoutant à ceux qui existent déjà sur les obligations des autres personnels des EPLE se fera à notre détriment
- Les missions de l'administration des EPLE doivent être clairement circonscrites et la nature des relations entre les EPLE et les administrations déconcentrées enfin éclaircie.
- Les ressources et les contraintes réglementaires du pôle administratif des EPLE doivent être en cohérence avec les missions qu'on lui assigne
- Le groupe de travail national et les commissions « Blanchet » des académies doivent avoir un programme de travail commun et précis sur ces questions
- Le compte n'y est pas du tout sur la question de l'aménagement des fins de carrière et la mobilité interprofessionnelle

Ces avancées, ces points qui n'avancent pas ou pas assez, conduisent le SNPDEN à redéfinir périodiquement les formes du mouvement de résistance professionnelle comme cela était prévu dans la motion adoptée au Congrès de Toulon. Le 30 septembre, un SA-SD précisera les nouvelles modalités du mouvement de résistance professionnelle.